

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1<sup>er</sup> avril 2019, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire  
Karène Langlois, conseillère  
Michel Paris, conseiller (arrivé à 20h03)  
René Desrosiers, conseiller (arrivé à 20h03)  
Mathieu Pelletier, conseiller  
David Pelletier, conseiller  
Michel Verrault, conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-04-50

Il est proposé par Mathieu Pelletier, appuyé par David Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt et acceptation des états financiers pour l'année 2018;
6. Dépôt du rapport de la présidente d'élection relativement à l'élection partielle du 7 avril 2019;
7. Dépôt de la section 2 du formulaire DGE-1038 - Liste des dons de plus de 50\$ reçus par les candidats à l'élection partielle du 7 avril 2019;
8. Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale;
9. Dépôt du rapport des activités du mois de février 2019 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
10. Correspondance;
11. Lecture des revenus et dépenses du mois;
12. Approbation des comptes;
13. Don à Développement Mitis (Défi OSEntreprendre);
14. Autorisation de paiement facture de Englobe- Contrôle qualitatif des matériaux - Projet de réfection de ponceaux et travaux divers sur la route du Portage et 4e-et-5e rang Massé;
15. Adoption du second projet de règlement 317-2019 modifiant le règlement de zonage 250-2011 relativement au traitement des eaux usées et la production de bois de chauffage;
16. Autorisation d'appel d'offres pour abat-poussières;
17. Nomination d'un vérificateur comptable pour les années 2019-2020-2021;
18. Mandat à Bérubé Ramonage pour service d'inspection et ramonage des cheminées pour 2019;
19. Serveur virtuel à la MRC de La Mitis;

20. Nomination d'un représentant municipal auprès du CRSBP du Bas-Saint-Laurent;
21. Nomination d'un élu afin de siéger au Comité de Développement Jeannois;
22. Comité local municipalité amie des aînés (MADA);
23. Résolution pour mandater la directrice générale à siéger sur un comité de sécurité civile;
24. Poste d'adjoint au responsable des travaux de voirie et mécanique;
25. Formation en Espaces clos;
26. Ressource en loisir intermunicipal;
27. Adhésion à l'URLS;
28. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale;
29. Varia ;
30. Période de questions;
31. Levée de la séance du conseil.

### **3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2019-04-51

Proposé par René Desrosiers  
 Appuyé par David Pelletier  
 Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 4 mars 2019 tel que lu et présenté.

### **4- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller au siège no 6 a déposé sa déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

### **5- DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2018**

2019-04-52

Proposé par David Pelletier  
 Appuyé par Michel Paris  
 Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **accepte les états financiers 2018**, tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

### **6- DÉPÔT DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION RELATIVEMENT À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 7 AVRIL 2019**

La directrice générale dépose le rapport de la présidente d'élection relativement à l'élection partielle du 7 avril 2019.

### **7- DÉPÔT DE LA SECTION 2 DU FORMULAIRE DGE-1038 - LISTE DES DONS DE PLUS DE 50\$ REÇUS PAR LES CANDIDATS À L'ÉLECTION PARTIELLE DU 7 AVRIL 2019**

Selon l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale remet à chacun des élus une copie de la section 2 du formulaire DGE-1038 consistant à la liste des dons de plus de 50\$ reçus par le candidat à l'élection partielle du 7 avril 2019.

### **8- DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE**

La directrice générale informe les élus que la **déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2018** devant être produite avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 a été transmise à la commission de l'équité salariale le 28 mars 2019.

9- **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FÉVRIER 2019 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION**

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de février 2019 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

10- **CORRESPONDANCE**

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

11- **LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

12- **APPROBATION DES COMPTES**

2019-04-53

Proposé par Michel Verrault  
Appuyé par Karène Langlois  
Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$69 608.62 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

13- **DON À DÉVELOPPEMENT MITIS (Défi OSEntreprendre)**

2019-04-54

Proposé par Michel Paris  
Appuyée par Karène Langlois  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire un **don de 50\$ à Développement Mitis** pour soutenir l'organisation de l'édition 2019 du Défi OSEntreprendre.

14- **AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE DE ENGLOBE - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE PONCEAUX ET TRAVAUX DIVERS SUR LA ROUTE DU PORTAGE ET 4e-et-5e RANG MASSÉ**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

15- **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 317-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-2011 RELATIVEMENT AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET LA PRODUCTION DE BOIS DE CHAUFFAGE**

**PROJET DE RÉSOLUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut installer un système de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire encadrer la production de bois de chauffage à des fins commerciales afin d'atténuer les conflits de voisinage;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de règlement a été adopté le 15 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique a été tenue le 4 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la dite consultation publique, les membres du conseil municipal ont décidé d'apporter une modification au premier projet de règlement, plus précisément au paragraphe 4 de l'article 5, afin de diminuer la distance minimale à respecter pour la coupe, le fendage, la livraison et

l'entreposage de bois de chauffage à des fins commerciales lorsque ces activités sont situées près d'un bâtiment principal d'habitation et de modifier les heures pendant lesquelles ces activités sont permises.

**POUR CES MOTIFS**, il est résolu que soit **adopté le second projet de règlement 317-2019 modifiant le règlement de zonage 250-2011** relativement au traitement des eaux usées et la production de bois de chauffage.

Étant donné la présence de plusieurs citoyens qui se questionnent sur la partie du projet de règlement 317-2019 encadrant la production de bois de chauffage à des fins commerciales afin d'atténuer les conflits de voisinage, M. le maire décide d'ajouter une période de questions à l'ordre du jour, celle-ci débutant à 20h50 et se terminant à 21h08.

Suite au mécontentement général des citoyens relativement au dit projet de règlement, le maire demande aux conseillers de voter sur le point suivant:

- Êtes-vous en faveur d'imposer la distance de 100 mètres prévue à l'article 5, paragraphe 4 du projet de règlement ou de modifier cette distance imposée ?

Résultat: 4 élus désirent maintenir la distance de 100 mètres  
1 membre du conseil est en faveur d'une distance plus grande, soit de 300 mètres  
1 membre du conseil est en faveur d'une distance de 150 mètres

Après de nouvelles interventions des citoyens présents continuant à démontrer leur insatisfaction, ainsi que de nouvelles discussions avec les membres du conseil, le maire demande un nouveau vote sur la même question:

- Êtes-vous en faveur d'imposer la distance de 100 mètres prévue à l'article 5, paragraphe 4 du projet de règlement ou de modifier cette distance imposée ?

Résultat: 5 membres du conseil sont défavorables à imposer une distance quelconque, que ce soit celle prévue à l'article 5, paragraphe 4 du projet de règlement, ni aucune autre distance;  
1 membre du conseil est en faveur de maintenir la distance de 100 mètres prévue à l'article 5, paragraphe 4 du projet de règlement.

Devant le résultat de ce second vote, le projet de résolution pour l'adoption du second projet de règlement no 317-2019 modifiant le règlement de zonage 250-2011 relativement au traitement des eaux usées et la production de bois de chauffage n'est pas adopté.

Le second projet de règlement sera scindé afin de conserver l'un de ses objectifs, soit: Permettre l'installation d'un système collectif de traitement des eaux usées pour le village.

#### **16- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ABAT-POUSSIÈRES**

2019-04-55

Proposé par David Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à demander des **soumissions sur invitation écrite pour l'achat et l'épandage de 23 000 litres de solution de chlorure de calcium** pour application sur les chemins municipaux lors de la saison 2019.

**17- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021**

2019-04-56

**CONSIDÉRANT QU'**en février 2019 le conseil municipal a autorisé un appel d'offres auprès de différentes firmes comptables concernant la vérification des états financiers et préparation du rapport financier pour les années 2019-2020-2021, la préparation des déclarations fiscales ainsi que les redditions de comptes demandées par le MAMOT et Recyc-Québec pour la même période;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule firme a répondu à l'appel d'offres et fourni les prix suivants, excluant les taxes:

		Raymond Chabot Grant Thornton
<b>Année 2019</b>		
Audit des opérations comptables		4 750 \$
Reddition de compte MTQ		250 \$
Reddition de compte – Recyc Québec		390 \$
Reddition de compte TECQ – si nécessaire		390 \$
<b>Total 2019</b>		<b>5 780 \$</b>
<b>Année 2020</b>		
Audit des opérations comptables		4 760 \$
Reddition de compte MTQ		255 \$
Reddition de compte – Recyc Québec		395 \$
Reddition de compte TECQ – si nécessaire		395 \$
<b>Total 2020</b>		<b>5 805 \$</b>
<b>Année 2021</b>		
Audit des opérations comptables		4 770 \$
Reddition de compte MTQ		260 \$
Reddition de compte – Recyc Québec		400 \$
Reddition de compte TECQ – si nécessaire		400 \$
<b>Total 2021</b>		<b>5 830 \$</b>
<b>GRAND TOTAL 2019-2020-2021</b>		<b>17 415 \$</b>

**Considérant qu'**après vérification, la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton est conforme à la demande de soumission;

**En conséquence,** il est proposé par Karène Langlois appuyé par Michel Verrault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton** en tant que **vérificateur comptable** pour les trois prochaines années financières, pour un montant avant taxes de 5 780\$ pour l'année 2019, 5 805\$ pour l'année 2020, et 5 830\$ pour l'année 2021, concernant la vérification des états financiers et préparation du rapport financier pour les années 2019-2020-2021, la préparation des déclarations fiscales ainsi que les redditions de comptes demandées par le MAMOT et Recyc-Québec pour la même période et ce, tel que détaillé dans leur soumission du 21 mars 2019.

**18- MANDAT À BÉRUBÉ RAMONAGE POUR SERVICE D'INSPECTION ET RAMONAGE DES CHEMINÉES POUR 2019**

2019-04-57

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **accorde un mandat à Bérubé Ramonage** pour le service d'inspection extérieure et de ramonage des cheminées pour l'année 2019 selon l'offre de services du 28 novembre 2018 pour un coût de \$35.00 plus taxes par cheminée. Le service de nettoyage du conduit intérieur du poêle à la cheminée est à la charge et responsabilité de chaque citoyen et ne fait pas partie du service fourni par la municipalité.

De plus, la municipalité confirme par la présente résolution que le dit service d'inspection extérieure et de ramonage est fourni uniquement aux résidences principales de son territoire.

**19- SERVEUR VIRTUEL À LA MRC DE LA MITIS**

2019-04-58

Proposé par Karène Langlois

Appuyée par Michel Verrault

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte d'adhérer au service offert par la MRC de la Mitis concernant la **location d'un serveur virtuel hébergé dans les locaux de la MRC de La Mitis** au coût de 200\$ par année incluant les copies de sauvegarde.

**20- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DU CRSBP DU BAS ST-LAURENT**

2019-04-59

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme la conseillère Karène Langlois en tant que **représentante de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent**; la présente résolution abroge toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

**21- NOMINATION D'UN ÉLU AFIN DE SIÉGER AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT JEANNOIS**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**22- COMITÉ LOCAL MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

2019-04-60

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Mitis au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective MADA a été acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité local avec un mandat clair;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté les résolutions 2017-09-151 et 2018-01-24 afin qu'une démarche MADA soit effectuée dans la municipalité;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Michel Verrault, appuyé par Mathieu Pelletier et résolu à l'unanimité d'autoriser la **création du comité local MADA de Sainte-Jeanne-d'Arc** composé de:

- Liselle Dufour, représentante de la communauté;
- Chantal Giroux, représentante de la communauté;
- Maurice Chrétien, maire;
- Michel Paris, conseiller municipal ainsi que;
- René Desrosiers, l' élu responsable du dossier « aîné » désigné par le conseil municipal.

Ce comité aura pour mandat de :

- participer à la démarche MADA au niveau local et à la consultation citoyenne;
- participer à l'élaboration de la politique MADA de la municipalité en tenant compte des diverses réalités présentes dans le milieu;
- approuver le portrait et le plan d'action municipal;
- déposer au conseil municipal les résultats et le plan d'action;

- assurer un rôle de suivi du plan d'action découlant de la Politique MADA;
- faire la promotion du « vieillissement actif » dans toutes les sphères d'action ou de décision de la communauté.

**23- RÉSOLUTION POUR MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIÉGER SUR UN COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE**

2019-04-61

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales du Québec devront se conformer au nouveau "Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre", édicté par le ministre de la Sécurité publique et qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc, comme toutes les municipalités locales du Québec, a bénéficié d'un programme de soutien financier pour aider à l'organisation et la mise en place des actions nécessaires afin de se conformer au dit règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet 2 du programme de soutien financier a prévu des sommes supplémentaires octroyées aux municipalités locales pour la mise en place d'actions communes avec une ou plusieurs autres municipalités locales;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à une première rencontre ayant eu lieu à la MRC de la Mitis le 19 mars 2019 relativement à ces nouvelles obligations, il a été conclu par l'ensemble des intervenants présents qu'il serait souhaitable de former un comité de sécurité civile qui devra analyser les différentes options de mise en commun d'équipements de sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QU'**il semble opportun qu'il y ait présence sur ce comité de directeurs généraux des municipalités locales en plus de membres de la sécurité incendie et civile;

**EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Mathieu Pelletier

Appuyé par Karène Langlois

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **mandate la directrice générale Louise Boivin afin de siéger sur le comité de sécurité civile** formé pour analyser les différentes options de mise en commun d'équipements de sécurité civile.

**24- POSTE D'ADJOINT AU RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE ET MÉCANIQUE**

2019-04-62

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **nomme M. Jean-Noël Ouellet au poste d'adjoint au responsable des travaux de voirie et mécanique** à compter du 6 mai 2019 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et M. Ouellet pour une période de 24 semaines se terminant le 18 octobre 2019. Le maire est autorisé à signer le dit contrat d'emploi pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

**25 - FORMATION EN ESPACES CLOS**

2019-04-63

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Michel Verrault

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise l'inscription à une **formation sur les Espaces clos** de Mathieu Michaud, responsable des travaux publics, qui aura lieu le 29 avril 2019 à Sainte-Luce et ce, pour un coût de 200\$.

**26- RESSOURCE EN LOISIR INTERMUNICIPAL**

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

**27- ADHÉSION À L'URLS**

2019-04-64

Proposé par Michel Paris  
Appuyé par David Pelletier  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc décide **d'adhérer à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas St-Laurent (URLS)** pour l'année 2019-2020 et ce, au coût de 75\$.

**28- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

2019-04-65

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème "**DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT**" vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**PAR CONSÉQUENT:**

Il est proposé par Michel Verrault

Appuyé par René Desrosiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 "**Semaine de la santé mentale**" et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, entreprises, organisations et institutions, à reconnaître les bénéfices de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT**.

**29 - VARIA**

Aucun item au varia.

**30- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 21h20 et se termine à 21h30.

**31- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par René Desrosiers la fermeture de la séance à 21h30.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière